impraticable, ou bien les formules qui servent à faire les déclarations devraient être modifiées et changées. Un grand nombre de Canadiens sont tout bonnement découragés, en proie à une sainte horreur et à la confusion, en face d'une formule de déclaration d'impôt sur le revenu. A moins que nos gens ne se transforment tous en comptables, il y aura conflit et confusion aussi longtemps qu'on s'en tiendra aux méthodes actuelles de prélever les impôts et de faire les déclarations à cette fin. Ce qui inquiète nos gens, ce n'est pas tant le paiement des impôts que leur impuissance à comprendre les méthodes de calcul de ces impôts. Faisons disparaître toutes les chinoiseries administratives qui accompagnent l'impôt sur le revenu et facilitons la tâche des citoyens de notre pays. Pourquoi faire un casse-tête chinois de l'un des actes les plus importants de notre activité nationale?

Lors de la dernière session, j'ai vainement fait ressortir la nécessité d'éclaircir les arcanes de notre législation. Le premier ministre était d'avis qu'en temps de guerre il n'était pas opportun de modifier le Règlement de la Chambre, de sorte que je n'ai pu faire adopter mon point de vue. Mais, à l'instar de maints autres juges qui se sont rendus compte par la suite qu'ils avaient eu tort quant aux faits et quant à la loi, le premier ministre a jugé bon de se rendre à ma proposition. Toutefois, il se trouve à avoir perdu un an et le pays de même, puisque ce n'est que dorénavant que nous aurons un comité parlementaire spécial chargé de voir si les articles du Règlement des Communes ne pourraient pas être modernisés et mis à jour.

Franchement, j'ai été dégoûté et découragé de constater de quelle façon peu pratique le Parlement s'est conduit. Je crois que la population est du même avis. Si notre pays doit participer à un nouvel ordre de choses dans un monde nouveau, il me semble que ce n'est pas trop exiger du Parlement qu'il agisse dans ce sens.

Aucun de nous ne peut être absous de tout blâme pour un tel état de choses, mais n'est-ce pas là, à coup sûr, une raison de plus pour chercher à nous réformer, nous et le Parlement? Mieux vaut être franc. Il se peut que mes remarques de l'an dernier, au cours du débat sur l'Adresse, aient été un peu longues. Je me souviens que le premier ministre lui-même, à l'époque, m'avait reproché la longueur de mon discours; après quoi, ignorant lui-même ce reproche il parla pendant une heure et quart de plus que moi. J'espère que cette fois-ci, il suivra le conseil qu'il m'avait donné alors et que nous démontrerons au Parlement comme au pays que nous sommes capables de condenser nos remarques.

Notre façon de constituer les comités est démodée et désuète et nous n'observons pas très bien non plus la façon de procéder. Je n'en veux pour preuve que la session qui vient de se terminer et qui a occupé la majeure partie de 1943. Le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation n'a siégé qu'au bout de 115 jours après l'ouverture de la session. Le comité de la radiodiffusion n'a commencé ses séances que 123 jours après l'ouverture du Parlement, tandis que le comité des dépenses de guerre n'a commencé ses séances à huis clos que 171 jours après la convocation du Parlement. L'une des dernières choses accomplies par le Parlement, à la dernière session, avant l'ajournement, a été d'établir ce comité des dépenses de guerre, qui aurait dû être convoqué plusieurs mois auparavant.

Je dois signaler ici que l'utilité de ce comité a été sérieusement compromise du fait que la majorité des partisans du Gouvernement dans le comité ont insisté pour que les délibérations des sous-comités soient conduites à huis clos. Il est grand temps que l'on fasse le grand jour sur les séances à huis clos du comité des dépenses de guerre. C'est pour ainsi dire un déshonneur national que le peuple canadien ne sache rien des enquêtes faites sur ces contrats. Je m'oppose à cette pratique de baisser les stores, de tirer les volets et de fermer les portes à double tour lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des contrats publics.

Par curiosité et par intérêt, je me suis renseigné au sujet des réunions tenues par les comités permanents, de 1936 à 1943 inclusivement. Le comité de l'agriculture et de la colonisation n'a siégé qu'au cours de six années sur huit et pendant quelques jours seulement, et pourtant, au cours de cette période, l'agriculture a traversé l'une de ses phases les plus critiques.

Pour donner une idée du système désuet suivi par les comités permanents, j'appelle l'attention de la Chambre sur le comité des relations industrielles et internationales. Ce comité n'a tenu aucune séance depuis 1936, bien que dans l'entretemps le travail et les affaires étrangères aient constitué deux des plus importantes questions d'intérêt national au Canada. On peut difficilement s'imaginer qu'aucun travail n'ait pu être confié à ce très important comité au cours de cette période.

Du reste, pourquoi confier à un même comité la tâche d'étudier deux questions d'importance transcendante, tandis qu'un comité distinct est chargé d'étudier certains sujets comme les débats, les impressions, le Règlement de la Chambre, et les privilèges et élections. Quatre comités distincts pour ces